



Travaux de toit non réalisé par le syndic

Par **DavidB59**, le **07/10/2013** à **21:35**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement en duplex situé au dernier étage d'un immeuble de six appartements.

En décembre 2011, suite à une tempête le faitage en zinc du toit au dessus de mon appartement a été arraché et a occasionné un dégât des eaux dans mon appartement.

Une société est intervenue à la demande du syndic, a effectuée dans un premier temps une mise hors d'eau.

Mon assurance a pris en charge les travaux d'embellissement mais je n'ai pu les réaliser tant que les travaux du toit n'étaient pas effectués.

Les travaux ont été réalisés par la même société en juillet 2012.

Absent pour raisons professionnelles, je n'ai pu faire faire l'embellissement de suite.

En décembre 2012, du fait d'une mauvaise réfection du faitage, ce dernier est une nouvelle fois arrachée, emportant avec lui des tuiles ainsi qu'une partie des solins en ciment. Ce sinistre n'est pas classé en catégorie tempête et dans le cadre de la garantie décennale, la responsabilité de l'entreprise est mise en cause.

Entre février et mars 2013, la société, le syndic et l'expert mandaté par l'assurance de la société sont venus sur place pour constater le sinistre. L'expert a mise en cause la responsabilité de l'entreprise et accepté de prendre en charge les réparations.

Le problème est qu'entre temps la société ayant initialement effectuée les réparations n'a plus de service de couvreur. Elle n'est donc plus en mesure d'effectuer les travaux.

En juin 2013, une autre société a été mandatée pour l'assurance de la société pour faire un devis. Et depuis plus de nouvelles...

En aout 2013, ne voyant pas d'avancée et n'ayant plus de nouvelles du syndic, je leur ai renvoyé une LRAR. Je n'ai pas eu de réponse du syndic. J'ai dû me déplacer mais le directeur a rapidement esquivé le problème en me disant qu'il n'avait plus de nouvelles de l'expert et qu'il me tenait au courant. Cela fait plus d'un mois.

Le problème est que je n'ai pas de nouvelles du syndic qui s'est déjà beaucoup déchargé sur moi dans la gestion de ce dossier. L'hiver arrive, avec la hausse des précipitations ainsi que les mauvaises conditions météo. Le faitage n'étant que partiellement remis, j'ai des problèmes d'isolations et de bruit, notamment dans ma chambre (la faitage claquant au vent)

De plus, mon assurance m'a informé que j'avais jusqu'à janvier 2014 pour effectuer les travaux d'embellissements, mais il est ridicule de refaire l'intérieur de l'appartement tant que des fuites sont encore possibles !

Je ne sais pas quelle action mener pour pousser le syndic à agir.

Merci de vos réponses.

Par **pieton78**, le **13/11/2013** à **22:13**

Voyez à la mairie le service de l'urbanisme, à l'antenne de justice etc.